

CONCOURS Les conseillers à l'honneur!

FORMULAIRE DE CANDIDATURE ÉDITION 2026

CATÉGORIE CONSEILLER LE PLUS ENGAGÉ DANS SA COMMUNAUTÉ

Candidature déposée par le candidat

Nom du candidat :

Titre :

Nom de l'entreprise /
réseau / courtier / agent général :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Quels permis ou titres détient le candidat ?

☐

Conseiller en placement (de l'OCRI)

☐

Courtage en épargne collective (de la Chambre de l'assurance/ex-CSF)

☐

Planification financière (de la Chambre de l'assurance/ex-CSF)

☐

Assurance de personnes (de la Chambre de l'assurance/ex-CSF)

☐

Assurance collective (de la Chambre de l'assurance/ex-CSF)

☐

Courtage en plan de bourses d'études (de l'OCRI)

Veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Quelle réalisation philanthropique de la dernière année vous rend le plus fier ?
2. En moyenne, combien d'heures consacrez-vous par semaine à vos engagements dans votre collectivité ?
3. Qu'est-ce qui motive votre engagement dans votre collectivité ?

POUR ÊTRE ADMISSIBLE, LE CANDIDAT DOIT :

- Résider au Québec et oeuvrer dans l'industrie à temps plein;
- Avoir moins de 40 ans au 31 décembre 2026;
- Avoir une bonne réputation et un dossier disciplinaire vierge;
- Être enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF);
- Le gagnant devra être présent lors de la soirée « Personnalité financière de l'année », en février prochain, à Montréal;
- Le dossier doit être déposé avant le 16 octobre 2026, à 17h.

POUR QUE LE CANDIDAT SOIT DÛMENT INSCRIT, LE DOSSIER DOIT CONTENIR :

1. Le formulaire d'inscription;
2. Un curriculum vitae à jour du candidat.

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas considéré par le jury.

Veuillez retourner vos formulaires remplis (vous pouvez ajouter une page au besoin) ainsi que votre curriculum vitae ou celui de votre collègue à l'adresse courriel suivante : alizee@newcom.ca

Les précédents lauréats d'une catégorie ne peuvent soumettre leur candidature dans cette même catégorie. Vous devez informer votre service de conformité de votre participation au concours. Comme chaque année, le jury ne tiendra pas compte du volume de ventes, du chiffre d'affaires généré ni des actifs gérés par le candidat ni par son entreprise lors de son analyse.